

## Ruptures et procédure

**Elias  
Sanbar**

C'est à Paris, l'été 1982, que j'ai lu la dernière dépêche de Janine Albina – en charge durant le siège de Beyrouth des contacts entre le Q.G. de Yasser Arafat et le monde extérieur – à l'ensemble des bureaux palestiniens à l'étranger : « *Lorsque ce dernier message sera passé, la totalité de nos appareils s'arrêteront d'émettre ou de réceptionner. La révolution palestinienne sort de Beyrouth. Vive la résistance des peuples libanais et palestinien.* »

C'est à Damas, dans le sous-sol d'un théâtre, que s'était réunie la direction palestinienne en juillet 1971, après l'expulsion de Jordanie. Nous étions là, deux amis étudiants rentrés en hâte de Paris et moi, lorsque arriva le dernier message radio d'Abou 'Alî Iyâd, encerclé avec 5 000 feddayin par les forces royales jordaniennes dans les forêts d'Ajloun : « *Nous nous portons bien. Rassurez-nous sur votre propre sort* ». Le contact s'interrompt et le massacre commença.

Si je raconte ces deux moments, et je pourrais raconter des dizaines d'autres semblables, c'est pour dire que dans le siècle qui se termine, la vie quotidienne des Palestiniens se réduit à des déplacements incessants qui toujours les poussaient encore « plus loin de la patrie ». Si je raconte, c'est aussi pour dire l'indicible sentiment de joie ressenti il y a un mois, lorsque, appelant plusieurs institutions palestiniennes et de nombreux domiciles d'amis à Tunis, je tombais invariablement sur le message : « *La ligne de votre correspondant a été interrompue à sa demande* ». Ma première réaction fut de me dire qu'il fallait reprendre une grande partie de mon carnet d'adresses, remplacer les coordonnées de l'exil et de la déportation par des adresses en Palestine.

Les accords signés entre l'OLP et le gouvernement israélien sont aujourd'hui au centre de tous les débats. Partisans et opposants, négociateurs et farouches détracteurs, discutent des acquis et des concessions au gré des hauts et des bas de la mise en place mouvementée – c'est le moins que l'on puisse dire – des institutions de l'autogouvernement palestinien. Mais cette discussion salutaire et essentielle voile souvent à mes yeux l'acquis historique, lequel se résume en

ces termes très simples : c'est la première fois depuis 1948 que les Palestiniens quittent un exil pour *rentrer* chez eux. Le courant vient donc de s'inverser. Que le nouveau mouvement soit fragile, vulnérable, soumis aux aléas nombreux du contrôle israélien, n'enlève rien à l'énormité de cette inversion. Quiconque comprend que le nœud fondamental de ce conflit fut l'expulsion continue et systématique du peuple palestinien de sa terre, appréciera l'ampleur de ce changement profond né de la signature des accords israélo-palestiniens. Et il ne s'agit là ni de plaidoirie aveugle en faveur de ces derniers, ni de tentative dogmatique pour masquer leurs nombreuses lacunes. Tout juste d'une invite à voir l'Histoire sous le ponctuel et la conjoncture.

On me rétorquera que ce retour est encore symbolique. Qu'il masque la perpétuation des conditions de l'exil de 4 200 000 réfugiés, dont plus de la moitié continuent de croupir dans les camps. On me dira aussi que je ne souligne pas la précarité de ces mêmes retours et le grand risque de voir ce mouvement (« poudre aux yeux ») se restreindre à quelques milliers de personnes.

Ces arguments sont fondés. Ils sont d'autant plus légitimes qu'ils émanent des réfugiés eux-mêmes et non des bonnes âmes qui nous dispensent, depuis quelques semaines (je pense notamment à telle ou telle « grande enquête » du correspondant du *Monde*), leurs insidieuses déceptions à voir la partie palestinienne se contenter de si peu, après nous avoir abreuvés pendant de longues années de leurs conseils à nous montrer plus « réalistes », à ne pas être jusqu'au-boutistes, à donner une chance à l'idée d'une solution par étapes, et à comprendre que le monde avait changé, etc. Il est vrai que le produit est bien ficelé et qu'il englobe, pêle-mêle, appréciation des accords en tant que tels, critiques justes de la gestion politique de Gaza et Jéricho et des pratiques patriarcales de la direction, et inquiétudes devant la fragilité d'un processus démocratique qui n'en est qu'à ses balbutiements. Mais il est aussi bien pénible et irritant de voir les thèses du type « front du refus » se vêtir des atours de

la quête d'une paix juste et globale.

Ce débat demeure de toute façon ouvert, et pour longtemps, et il incombe aux Palestiniens de le résoudre pratiquement, par l'instauration de leur démocratie. A eux de montrer que la liberté aussi est un pari et un risque, qu'il y a des dangers dans la paix comme dans la guerre et qu'il ne suffit pas de signer un traité, même le plus parfait, pour garantir l'avènement d'une justice et d'une citoyenneté réelles.

Et puis il ne faut pas oublier que la négociation est un processus, une dynamique en marche, avec ses résultats prévisibles et surtout imprévisibles du fait qu'elle se concrétise dans du réel, dans les surprises de la vie quotidienne, soumise qu'elle est au profond bouleversement des mentalités à l'œuvre tant dans la société palestinienne qu'israélienne.

Cette négociation n'est pas terminée. Et notamment celle portant sur la question centrale des réfugiés, dossier fondamental et dramatique s'il en est, puisque de toutes les questions négociées, c'est la seule qui porte tant sur l'avenir de millions de Palestiniens que sur le passé et la légitimité des conditions de l'édification de l'État d'Israël. Et je ne crois pas qu'au plus profond de lui-même un seul Israélien pourrait me contredire lorsque j'affirme que si toutes les questions négociées touchent à la paix future, celle des réfugiés pose les conditions de la véritable réconciliation entre les deux peuples. Est-ce le « hasard » de la recherche universitaire qui, aujourd'hui, fait se multiplier les investigations courageuses de plusieurs historiens israéliens sur la guerre de 1948 et « l'absence » du peuple palestinien qui a en a résulté ?

Cette négociation du droit au retour est évidemment complexe. Objectivement et subjectivement. L'aspect objectif est relativement connu du grand public, dans la mesure où l'insistance s'est toujours faite sur les difficultés pratiques d'une éventuelle solution, l'implantation d'une nouvelle réalité au fil des ans en lieu et place de la société palestinienne, et la contestation par Israël de la résolution 194 de l'ONU établissant le droit au retour des

réfugiés palestiniens. Mais l'aspect subjectif de la négociation sur le droit au retour l'est moins. Notamment parce que cette question relève aussi du registre de l'intimité personnelle, qu'elle place les Israéliens face à eux-mêmes et les accule, qu'ils l'admettent publiquement ou non, à s'interroger sur l'injustice commise il y a un demi-siècle à l'égard d'un peuple que l'on a expulsé de sa terre ancestrale, pensant faire de l'absence palestinienne les conditions de l'existence israélienne. Mais ce n'est pas tout.

Considérée, avec les questions de Jérusalem et celle de la colonisation juive des territoires occupés, comme pouvant mettre en danger l'ensemble du processus diplomatique si elle était abordée, la négociation sur les réfugiés a été repoussée à une étape ultérieure, celle du statut permanent. Or tout porte à croire aujourd'hui que nous allons avoir à y faire face plus tôt que prévu.

Accélération de la dynamique du processus ? Dédramatisation relative mais réelle qui, reconnaissance mutuelle aidant, permet aux deux peuples d'affronter désormais les conflits de la mémoire et de l'Histoire ? Urgence aussi à répondre aux aspirations de la majorité du peuple palestinien qui, vivant dans les exils, n'a pas encore palpé concrètement les changements que la paix est censée provoquer dans sa vie ? Tous ces facteurs ont joué. Il en est cependant un autre qui relève du retour de bâton et prend sa source dans la procédure même de cette négociation, telle que conçue par le parrain américain à la veille des pourparlers de Madrid.

Pour dire les choses très schématiquement : les négociations prévoient entre autres dispositions d'une procédure extrêmement complexe – destinée d'ailleurs à asseoir le plein contrôle des Etats-Unis sur le processus et à retarder autant que possible l'émergence d'un État palestinien –, que les Palestiniens négocient une période intérimaire d'autogouvernement au terme de laquelle

seront discutées les questions du statut définitif de l'entité palestinienne. Cette même procédure prévoit à l'inverse que les parties arabes (Syrie, Liban, Jordanie) négocient immédiatement un traité permanent.

Le but recherché à l'encontre des Palestiniens était assuré tant que les négociations traînaient sur les plans arabo-israéliens. Mais voici que la Jordanie est sur le point de signer un traité et que des informations crédibles font état d'une sérieuse avancée des pourparlers syro-israéliens. Et l'on se retrouve devant le cas de figure suivant : les négociateurs arabes, s'ils se préparent à négocier la paix permanente avec Israël, ne peuvent que mettre sur la table toutes les questions en suspens entre les parties belligérantes. Or, les réfugiés palestiniens qui résident dans leur écrasante majorité en Jordanie, au Liban et en Syrie, constituent *aussi* un point de litige israélo-arabe, et les diplomates des pays d'accueil ne peuvent que soulever la question des « présences palestiniennes », sans attendre le terme d'une période intérimaire (qui n'est de toute façon pas prévue à ce stade, et qui est à distinguer d'une éventuelle application par étapes des dispositions d'un éventuel traité israélo-arabe). Et si la « présence palestinienne » était abordée à la table des négociations, pourra-t-on en tenir écartés les représentants des réfugiés, par le seul argument que la procédure ne prévoit pas leur participation ?

Un bouleversement prochain des règles du jeu semble s'annoncer. Il faudrait être bien naïf pour s'imaginer que les parties qui ne veulent pas aborder déjà la négociation de la question des réfugiés se prêteront de bonne grâce à cette accélération historique et qu'elles n'essaient pas d'en retarder les échéances. Mais demeurera alors la question de savoir comment seront conclus, dans les mois qui viennent, les accords entre Israël et ses voisins arabes.